



## Arrêté du Maire

**Ville de Veauche**  
**Occupation Du Domaine Public**  
**Arrêté de police**

**Objet :** La circulation est interdite et la route est barrée rue du onze novembre, carrefour Max de St Genest à la place de l'Europe (sauf riverains) 42340 Veauche

**Le Maire de la Commune de VEAUCHE,**

**Vu** le code de la route 1<sup>ère</sup> partie et notamment l'Article L 411-1, L 325-1 et suivants, R 325-1 et suivants et R 417-10 relatifs à la réglementation de la circulation, R411-25, R 411-8.

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales – Articles L 2122-24, L 2212-1, L 2213-1, L 2213-2

**Vu** la demande le 29 mai 2024 formulée par Monsieur MOLLE Adrien responsable d'affaire 873 rue de la Péronière 42320 la Grand-Croix ☎ **06 15 63 99 27**.

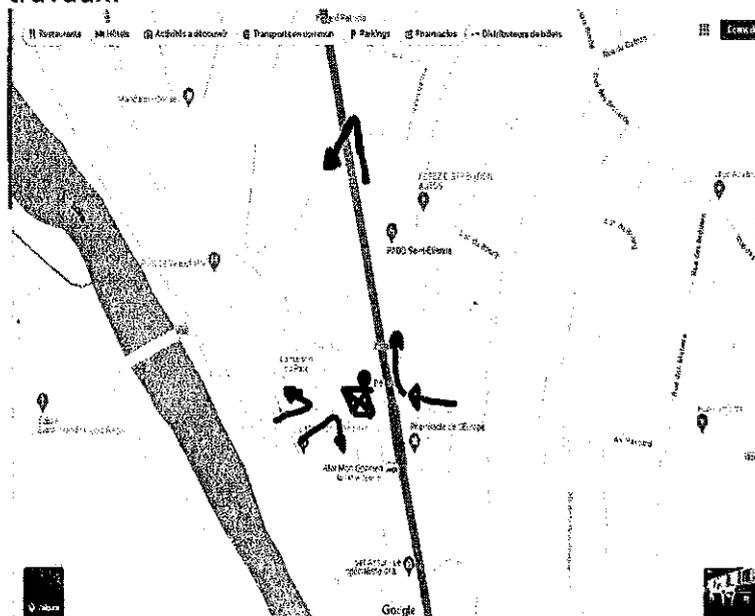
**Considérant** qu'il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la réglementation de la circulation et la sécurité publique

### Arrêté

**Article 1<sup>er</sup> :** Afin de permettre le bon déroulement des travaux ; Adduction fibre  
La circulation est interdite et la route est barrée rue du onze novembre, carrefour Max de St Genest à la place de l'Europe (sauf riverains)

**Du Lundi 3 juin 2024 7h00 et Mardi 4 juin 2024 16h00**

**Article 2 :** La signalisation et les déviations nécessaires à l'application des présentes décisions se feront par la mise en place de panneaux adéquats par l'entreprise chargée des travaux.



**Article :** La Directrice Générale des Services et la Police Municipale sont chargées chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur MOLLE Adrien
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de ST GALMIER
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de ST GALMIER
- Les agents Policiers municipaux

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- certifie que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait en Mairie de Veauche,

Le 30/05/2024

Pour le Maire, **Gérard DUBOIS**

